Amélioriation de l'acquisition et la préservation des droits à pension complémentaire afin de accroître la mobilité des travailleurs

2005/0214(COD) - 20/03/2014 - Recommandation déposée de la commission, 2e lecture

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté la recommandation pour la deuxième lecture contenue dans le rapport de Ria OOMEN-RUIJTEN (PPE, NL) relative à la position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil relative aux prescriptions minimales visant à accroître la mobilité des travailleurs en améliorant l'acquisition et la préservation des droits à pension complémentaire.

Compte tenu du résultat des négociations avec le Conseil, la commission parlementaire recommande au Parlement d'approuver la position du Conseil en première lecture sans amendements dans la mesure où la proposition à l'étude garantit la sécurité juridique des droits à pension complémentaire pour la mobilité transnationale des travailleurs.